

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Convocation du 24/06/2025

Publication le 02/07/2025

Conseillers en exercice : 43

Présents : 33

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 13_300625

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la cession
des parcelles CV 1183 ET CV
1187 situées Chemin des
Paluds au profit de la
Métropole Aix-Marseille-
Provence.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Jérémy COETTO (donne pouvoir à Monsieur Jérémy PANGOURASSOU), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Dominique BENASSAYA-NIVET), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°13_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Dans le cadre de l'agenda de mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence réalise le Bus à Haut Niveau de Service.

Le projet prévoit un tracé de 6,5 kilomètres entre la gare d'Aubagne et le parc d'activités de Gémenos.

Ce projet impacte un certain nombre de propriétés dont notamment, les parcelles cadastrées CV 1183 et CV 1187 chemin des Paluds, propriétés de la commune d'Aubagne.

Par courriel du 14 Mars 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence a fait connaître à la Commune d'Aubagne son souhait d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique.

Dans son avis du 8 Avril 2025, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des finances publiques a estimé la valeur vénale de ces biens à 1.520 euros/m². Compte tenu de l'intérêt général que représente ce projet à l'échelle du territoire aubagnais, et de son transfert dans le patrimoine d'une collectivité territoriale, il a été convenu de céder ce bien à l'euro symbolique.

Cette délibération propose d'approuver la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée CV 1183 d'une superficie de 15 m² et de la parcelle cadastrée CV 1187 d'une superficie de 4 m² situées chemin des Paluds à Aubagne, à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

VU la proposition d'achat de la Métropole Aix Marseille Provence en date du 14 mars 2025 ;

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des finances publiques n°DS23513238 du 8 Avril 2025, estimant le bien à 1.520 euros, joint en annexe,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'accéder à la demande de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de lui céder les parcelles cadastrées CV 1183 d'une superficie de 15 m² et CV 1187 d'une superficie de 4 m² situées chemin des Paluds, propriété de la commune d'Aubagne, à l'euro symbolique,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'ACCEPTER l'aliénation au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence des parcelles cadastrées CV 1183 d'une superficie de 15 m² et CV 1187 d'une superficie de 4 m² situées chemin des Paluds, propriété de la commune d'Aubagne, à l'euro symbolique ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_13-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



Délibération n°13_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents annexes, auprès de l'étude de Maître BENITA, notaire à Aubagne.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_13-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025

